

POINTS DE REPÈRE

PRE / GRAND CONSEIL	P. 2
CHANCELLERIE / DEAS	P. 2
DALE / DETA	P. 4
DSE	P. 6
COMMUNES	P. 6
POUVOIR JUDICIAIRE	P. 9
MARCHÉS PUBLICS	P. 13
FAILLITES	P. 23
REGISTRE COMMERCE	P. 26
LÉGISLATION	P. 27

MARDI 20 OCTOBRE 2015
N° 083 - 264^e ANNÉE

**VOTRE RENDEZ-
VOUS AVEC
LES BONNES
ADRESSES**

P. 31

**MIDI-CONFÉRENCE:
«PME CHECK»**

P. 21

**FERMETURE DE LA
TRANCHÉE COUVERTE
DE MEYRIN**

P. 21

CHF 2.70

PUBLICITÉ

**DENTAN
BOSSET**
ET ANCHEITE SA

022 349 28 80

www.dentan-bosset.ch

PARAIT 2 FOIS PAR SEMAINE
LE MARDI ET LE VENDREDI

**LE COLLÈGE CALVIN
RÉNOVÉ**

LIRE EN PAGE 20

PHOTO J.-P. DI SILVESTRO



PUBLICITÉ

BERTOLIT SA

RESTRUCTURATION DU BETON - FAÇADES
DESAMIANTAGE - TRANSFORMATIONS INTERIEURES

RESTAURATION EXEMPLAIRE POUR LE COLLÈGE CALVIN

La fin de la restauration du collège Calvin a été célébrée le 26 septembre dernier devant un large public, en présence des autorités, des élèves et des enseignants ainsi que des responsables du chantier.

Huit ans de travaux ont redonné son lustre à un établissement qui, par ses qualités architecturales, symbolise depuis 1559 l'attachement de Genève pour l'enseignement.

Les travaux qui viennent de s'achever dans le strict respect du budget alloué ont permis de refaire les toitures, les façades et les intérieurs des deux bâtiments les plus anciens – ailes sud et ouest –, ainsi que d'une petite annexe ajoutée au nord en 1840. Durant le chantier, des solutions provisoires ont été mises en place pour fournir à l'enseignement des espaces de substitution sous la forme de pavillons dans l'atrium du bâtiment du XX^e siècle et, à proximité, dans les cours des collèges Calvin et de Candolle.

La restauration fait suite à de nombreuses interventions effectuées au fil du temps, notamment au XIX^e siècle, avec l'extension de l'aile sud. La dernière rénovation partielle, concernant le bâtiment ouest, s'est achevée en 1998. Dès cette date, des études ont permis de documenter la valeur historique et architecturale de l'ensemble. La charpente de l'aile sud, en particulier, constitue un véritable exercice de style, avec son axe faitier à double niveau de croix de Saint-André.

UN DÉFI ARCHITECTURAL

Les lucarnes du XVI^e siècle ont toutes été conservées et les toitures entièrement recouvertes de nouvelles tuiles reprenant le mélange des formes hérité des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, ainsi que la teinte dominante de couleur ocre. Une partie des tuiles anciennes récupérées, en particulier celles, rectangulaires, du XVI^e siècle, sont posées sur la toiture de la cafétéria. Depuis la fin des travaux, les tilleuls plantés dans la cour restituent le charme d'antan aux yeux du visiteur.

«Toutes les phases de ce projet ont demandé un soin et une attention particuliers, des connaissances spécifiques et aussi quelques nuits blanches», a commenté M. Yves Omarini, architecte. «Ce chantier représentait un défi, qui a été relevé de manière exemplaire par les architectes et les divers corps de métier, en parfaite collaboration avec les services de l'Etat», a souligné quant à lui M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances.

LA LONGUE ATTENTE DES JEUNES FILLES

Pour sa part, Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), a rappelé qu'à l'origine, le Collège était essentiellement destiné à former des pasteurs et des missionnaires et qu'il n'accueillait que les garçons. En 1847 fut ouverte l'Ecole secondaire des jeunes filles, qui ne délivrait toutefois pas de certificats de maturité, obligeant celles qui souhaitaient l'obtenir à terminer leurs études à Calvin. «Ce n'est qu'en 1969, avec l'ouverture du collège Rousseau, que la mixité a été introduite au Collège de Genève», a relevé Mme Emery-Torracinta. Depuis lors, les élèves sont répartis en fonction de leur domicile, le collège Calvin devenant un collège parmi d'autres au sein du Collège de Genève.

*Département de l'instruction publique,
de la culture et du sport*

*et
Département des finances*



UN PEU D'HISTOIRE

Le collège Calvin est, avec l'Hôtel de Ville et la cathédrale, l'un des trois principaux emblèmes du patrimoine architectural genevois. Il a, comme eux, conservé sa fonction d'origine. C'est aussi l'un des premiers édifices à avoir été classé à Genève. Il a été construit entre 1558 et 1562 sous l'impulsion de Jean Calvin. En fonction dès 1559 et longtemps dirigé par Théodore de Bèze, cet établissement résulte de la volonté de la République de rendre l'enseignement obligatoire.

La cérémonie d'inauguration du bâtiment eut lieu le lundi 5 juin 1559. Dans une cité où le concept de laïcité était inconnu, elle eut pour cadre le temple de Saint-Pierre, là où se déroulerait par la suite la célébration annuelle des promotions. Autorités civiles et religieuses, écoliers, régents, savants et gens de lettres y prièrent sous la conduite de Jean Calvin.

SOIXANTE HEURES DE COURS

Certains historiens ont calculé que le nombre d'heures hebdomadaires de leçons, sermons, cultes et catéchisme avoisinait à l'époque la soixantaine.

On raconte même que Théodore de Bèze aurait dit un jour fort dépité à un père d'élève que son fils n'arriverait pas à grand-chose puisqu'il refusait de travailler plus de quatorze heures par jour...

L'étude du latin et du grec constituait l'essentiel du programme, puisque les disciplines telles que l'histoire, la géographie, la mythologie, la rhétorique et la dialectique se pratiquaient grâce à la lecture des textes anciens. Ce champ d'études, produit de l'idéal humaniste, restera pratiquement inchangé jusqu'en 1836.

UNE ÉCOLE RÉSERVÉE AUX GARÇONS

Au moment de son ouverture, les élèves qui fréquentaient le collège étaient tous des garçons et ils pouvaient être sensiblement plus jeunes que ceux qui s'y rendent aujourd'hui. En effet, la structure fixée par Calvin dans l'Ordre des écoles de Genève prévoyait sept classes destinées aux garçons dès l'âge de huit ans, dirigées chacune par un régent qui assumait l'intégralité de l'enseignement. Viendront ensuite s'y



ajouter une 8^e classe en 1576, puis une 9^e en 1579, qui serviront toutes deux à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Les effectifs les plus importants se dénombraient dans les classes inférieures, qui pouvaient compter une centaine d'élèves. Cela s'explique par le fait que les artisans et commerçants envoyaient massivement leurs fils au collège le temps qu'ils apprennent des rudiments de lecture, d'écriture et d'orthographe. La gratuité de l'enseignement, décidée en même temps que l'adoption de la Réforme en 1536, contribuait sans aucun doute à ce succès. Les classes supérieures étaient plutôt fréquentées par les fils de bonne famille et les effectifs fondaient alors de manière spectaculaire.

**LA DÉMOCRATISATION
DES ÉTUDES**

En 1969, sous les effets conjugués du *baby-boom* et de la démocratisation des études, l'ouverture d'un nouveau bâtiment d'enseignement secondaire supérieur s'avère nécessaire. La répartition des élèves se fera désormais en fonction de leur adresse, et non plus de leur sexe. Un règlement d'août 1969 crée une nouvelle institution, celle du Collège de Genève, composée alors des bâtiments du collège Calvin (ancien Collège), du collège Voltaire (ancienne Ecole supérieure des jeunes filles) et du collège Rousseau (ouvert à ce moment-là dans le quartier du Bouchet). Dès cette date, l'ancien Collège ne détient plus la suprématie de ce titre et doit apprendre à devenir un bâtiment parmi d'autres...

CI-DESSUS

(De gauche à droite) M. Yves Omarini, architecte mandataire, Mme Dolorès Meyer, directrice du collège Calvin, Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département des finances, et Mme Sabine Nemeç Pignet, directrice générale de l'office du patrimoine et des sites.

CI-DESSOUS

La fin de la restauration du collège Calvin a été célébrée samedi 26 septembre 2015 devant un large public, en présence des autorités, des élèves et des enseignants, ainsi que des responsables du chantier.

PAGE DE GAUCHE

La charpente de l'aile sud constitue un véritable exercice de style, avec son axe faitier à double niveau de croix de Saint-André.

PHOTOS J.-P. DI SILVESTRO.



INFOS UTILES

• **MIDI-CONFÉRENCE: «PME CHECK»**
Le bureau UND présentera le «PME Check», outil de diagnostic et de conseil pour les PME sur la conciliation des vies professionnelle et familiale, le **jeudi 29 octobre 2015 de 12h15 à 13h45 au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes** et de prévention des violences domestiques (8, rue du 31-Décembre, 4^e étage).

Formation gratuite; collation offerte sur place.

Inscription et renseignements:
egalite@etat.ge.ch

• **FERMETURE DE LA TRANCHÉE COUVERTE DE MEYRIN**

La tranchée couverte de Meyrin sera totalement fermée à la circulation **du lundi 19 octobre 2015 au vendredi 23 octobre 2015, de 20h à 6h**. Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation, par la route de Meyrin, située en surface de l'ouvrage.

Plus d'informations: M. Brasdemiro Carvajal, chef du service de la maintenance des routes cantonales, tél. 022 546 63 62.

• **RENDEZ-VOUS DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Le préposé cantonal invite à son rendez-vous de la protection des données personnelles le **mercredi 25 novembre 2015 de 18h à 20h au Centre de l'Espérance** (8, rue de la Chapelle) sur le thème: «Droit à l'oubli – Comment la loi protège-t-elle les Genevoises et les Genevois?», avec la participation du Pr Astrid Epiney, rectrice de l'Université de Fribourg.

Une table-ronde suivra en présence de Laurence Bézaguet, journaliste à la *Tribune de Genève*, Chantal Renevey Fry, archiviste au département de l'instruction publique, de la culture et du sport, Yves Bertossa, premier procureur au Ministère public, et Alexis Roussel, ancien président du Parti Pirate Suisse.

Entrée libre sur inscription (dans la limite des places disponibles):
ppdt@etat.ge.ch

PUBLICITÉ

**LA RESTAURATION
EN CHIFFRES**

- 2800 m² de toiture
- 165 000 tuiles
- 55 lucarnes
- 2600 m² de façades
- 242 fenêtres
- 5000 m² de plancher
- 16 nouveaux arbres plantés dans la cour
- 53 tags effacés

LINDEGGER
maîtres opticiens

examens de la vue
lentilles de contact
lunettes - instruments...

022 735 29 11 - Genève
www.lindegger-optic.ch